

**LPA du Robert
Four à Chaux
97231 LE ROBERT**

Tél : 05.96.65.10.43

Email : lpa.le-robot@educagri.fr

Le proviseur du LPA

**Aux Parents des élèves des filières baccalauréat
professionnel SAPAT – BIT – TCVA et AP
(classes de seconde – première et terminale)**

Référence : Vr : 20231812
Dossier suivi par : V.RIPOCHE
Objet : Allocation de stage

Le Robert, mardi 18 juin 2024

Madame, Monsieur,

Une allocation pour la rémunération des périodes de stage en milieu professionnel est instaurée depuis la rentrée 2023.

Les élèves de baccalauréat professionnel inscrits en classe de SECONDE, PREMIERE et TERMINALE, bénéficieront d'un versement une fois le stage réalisé.

Le montant est le suivant :

*2nde professionnelle : 10€/jour sur une durée de 6 semaines au maximum ;

*1^{ère} professionnelle : 15€/jour sur une durée de 8 semaines au maximum ;

*Terminale professionnelle : 20€/jour sur une durée de 8 semaines au maximum.

L'allocation sera versée par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) sur le compte bancaire de l'élève (s'il dispose d'un compte), ou sur celui de son représentant légal (si l'élève n'a pas de compte bancaire), une fois que l'entreprise aura signée l'attestation de stage validant la bonne réalisation de la période en entreprise.

Vous trouverez ci-joint l'AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL à compléter et signer, et à remettre lors de l'inscription et ACCOMPAGNEE du Relevé d'Identité bancaire sur lequel l'allocation sera versée.

Je vous prie d'agréer, Madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur



Vincent RIPOCHE